

Assemblées Générales Extraordinaire 2021 et Ordinaire 2020

Envol Isère Autisme

Vendredi 17 septembre 2021

Ordre du jour AG Extraordinaire

En vue de l'ouverture d'habitats inclusifs, il convient de modifier les statuts de l'association notamment afin qu'elle puisse gérer l'inter médiation locative (IML)

- **Modification des statuts / Résolution N° 1**

Article 2 – Objet et moyens d'actions

Article 13 devient article 12 – Gestion désintéressée, bénévolat, frais et débours

Article 18 devient article 17 – Ressources de l'association

Article 20 devient article 19 – Règlement Intérieur

Ordre du jour AG Ordinaire

- 1) Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président
- 2) Approbation du compte rendu de L'AG du 09/10/2020
- 3) Rapport moral et Rapport d'Activités Mme Ghislaine LUBART
- 4) Rapport Financier Mme Pierrette BARRANCO / M. KHALFAOUI (Cabinet ACTI CONSEIL)
- 5) Rapport de la Commissaire aux Comptes Mme Estelle DESSAINT (M. KHALFAOUI)
- 6) Habitat inclusif Mmes Catherine BALMAIN et Françoise LEPAULLE
- 7) Point sur les Etablissements et Services + Projets en cours M. Lionel MAZEYRAT
- 8) Rapports des commissions : Permanences + Festivités
- 9) Election et Renouvellement des administrateurs sortants

Les chorums sont atteints aussi bien pour l'AG Extraordinaire que pour l'AG Ordinaire.

Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le Président

En vue de l'ouverture d'habitats inclusifs, il convient de modifier les statuts de l'association :

- **Présentation de l'intermédiation locative, une démarche solidaire :**

C'est un dispositif permettant de sécuriser les relations entre les locataires et le propriétaire (bailleur social) dans le programme Habitat Inclusif.

Au niveau de l'association, Envol Isère Autisme :

- Devient l'unique interlocuteur du bailleur social et loue directement les logements qui nous sont ainsi réservés pour sécuriser l'attribution des logements en cas de départ de locataires,
- Loue le logement dédié à la vie sociale et partagée,
- Dépose un dossier de demande agrément en préfecture pour être autorisé à sous-louer les logements sociaux, percevoir les loyers, charges locatives et gérer l'administration des logements pour le compte des locataires,
- Rédige les baux de location, gère les entrées/sorties, petites réparations, appels de charges et liens avec le bailleur social etc...
- Vérifie annuellement le plafond de ressources éligibles à l'octroi d'un logement social (type PLAI/PLUS),
- Gère les vacances d'appartements

- **Modification des statuts, articles à modifier, modifications proposées :**

- Article 2, Objet et moyens d'actions, **rajout du paragraphe :**

« Développer un dispositif d'intermédiation locative favorisant le déploiement d'habitats inclusifs au sein de la Loi ELAN et de solliciter en ce sens tout agrément nécessaire à cette activité ».

- Article 13 devient article 12, **modification du libellé :**

« Les fonctions d'administration et de direction de l'association sont bénévoles. L'association préserve en toutes circonstances un caractère désintéressé à sa gestion. Lorsque les bénévoles prennent part aux activités, les membres ont droit au remboursement des frais exposés pour les besoins de l'association sur justificatifs dans les limites précisées dans le Règlement Intérieur ».

- Article 18 devient article 17, **rajout des paragraphes suivants :**

« L'association ne pourra céder tout ou partie de son patrimoine immobilier acquis et/ou amélioré avec le bénéfice de subventions de l'Etat et de l'ANAH et de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées, qu'à un autre organisme agréé poursuivant le même objectif social, un organisme HLM ou une collectivité territoriale, après accord du représentant de l'Etat dans le département.

En cas de dévolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, l'ensemble des biens immobiliers de l'association acquis et/ou amélioré avec le bénéfice de subventions de l'Etat et de l'ANAH et de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées, ou pris à bail pendant au moins douze ans, ne seront dévolus qu'à un autre organisme agréé poursuivant le même objectif social, ou organisme HLM ou une collectivité territoriale, après accord du représentant de l'Etat dans le département ».

- Article 20 devient article 19, **remplacement du 2^e paragraphe par :**

« Ce règlement intérieur est adopté par le Conseil d'Administration et entre en vigueur immédiatement. Puis il est proposé à la ratification de l'assemblée générale ordinaire annuelle suivante ».

Résolution N° 1 : Approbation à l'unanimité de la modification des statuts tels qu'elle est présentée

Compte-rendu de l'assemblée générale Ordinaire

1) Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président

Le président donne la parole à nos invités.

M. Fabien DURAND salue l'assistance et renouvelle tout son soutien à notre association. Il reste à notre écoute pour toute demande.

Mme Delphine HARTMANN est heureuse de faire connaissance d'Envol Isère Autisme. Elle a été très attentive à la présentation de l'Habitat Inclusif et nous informe qu'elle va étudier nos besoins de financement pour ce projet.

2) Approbation du compte rendu de L'AG du 09/10/2020

Document approuvé à l'unanimité par les présents et les représentés.

3) Rapport moral et Rapport d'Activités (par Mme Ghislaine LUBART - Présidente honoraire)

Rapport moral :

C'est la dernière fois que je vous présente ces rapports, je vous remercie tous pour la confiance que vous m'avez accordée pendant ces années de présidence d'Envol Isère Autisme.

Je remercie en particulier M. Fabien DURAND, Maire de Saint-Savin de nous accueillir comme tous les ans pour nos assemblées générales et d'autres initiatives en particulier festives de notre association. Je remercie Mme HARTHMANN - Maire de Dolomieu, vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'autonomie et du handicap qui représente M. Jean-Pierre BARBIER.

Michel Guinot a accepté de se porter candidat à la présidence, je le remercie très sincèrement. Je vais dorénavant me consacrer à d'autres tâches, en particulier étudier le devenir de nos enfants majeurs protégés avec Véronique et Marie-José. Je suis toujours sur le terrain pour aider et soutenir les familles, dans le cadre de notre association avec la vingtaine d'entre nous qui assurons les permanences.

Nous avons mené des projets, avec l'engagement des membres du conseil d'administration et de ses membres actifs, des familles et des professionnels ; notre association est reconnue pour son expertise en autisme.

Cette année 2020 a été endeuillée pour un certain nombre d'entre nous.

J'ai une pensée toute particulière pour Lilou, Mathis et Merlin qui ont perdu leur Papa, et une pensée affectueuse pour leur Maman.

Une autre pensée pour Corentin qui a perdu son grand frère Vincent, une pensée amicale pour Isabelle et Michel leurs parents.

D'autres familles ont perdu des êtres chers. Nous-mêmes, touchés par la perte de mon fils aîné papa de nos 3 petites filles et grand frère d'Olivier.

Je renouvelle notre admiration devant l'engagement des professionnels et des équipes de direction menée par Monsieur MAZEYRAT, auprès de nos enfants durant cette année 2020, marquée par la pandémie, le confinement et le cluster de l'Envolée à Noël. Je tiens à signaler, tout particulièrement, le résultat des pratiques des apprentissages aux gestes médicaux exercé depuis plusieurs années à l'Envolée par les infirmières, bravo aussi à l'ensemble des résidents qui se sont prêtés aux prélèvements de dépistage du covid et à la vaccination sans aucune crainte. Un grand merci aux professionnels des SESSAD qui se sont adaptés et qui, pour un certain nombre d'entre eux, sont venus renforcer les équipes de l'Envolée.

L'association s'est adaptée et a continué son action militante.

Notre association a, certes, enregistré moins d'adhésions, mais le rebond important de 2021, nous montrent que les intérêts n'étaient plus les mêmes dans cette année si particulière.

En 2020 nous avons eu 58 donateurs, je les remercie tous, en particulier : AG2R, l'AFRIS, RTE, l'association double Jeu, le Lycée de St Sorlin, les amis et famille de Vincent.

Les dons de masques initiés par Mme Jacquet, entrepreneur dans l'agglomération de Grenoble puis à l'Isle d'Abeau, avec le soutien de professionnels et des familles d'Envol qui les ont découpés, lavés, repassés... puis distribués ont été un moment inoubliable, un grand merci à tous.

Je remercie les municipalités de l'Isle d'Abeau, Saint Savin, Seyssins, Voiron, Roussillon, Saint Laurent du Pont, Grenoble, qui par le prêt de salles nous permettent d'exercer nos activités de permanences, de formations...

Je remercie la fondation Orange qui met à notre disposition, dans le cadre du mécénat de compétence des salariés en pré-retraite, qui chacun d'entre eux, nous ont aidés à progresser dans notre gestion associative avec des outils informatiques.

La scolarité à la maison a été une épreuve pour la plupart des familles. Un très grand nombre d'enfants ont perdu leurs repères et certains ont développé des troubles anxieux, les parents ont dû adapter les apprentissages. Cette épreuve laisse encore à ce jour des séquelles chez un certain nombre d'entre eux.

Je remercie vivement et chaleureusement, Christine DUPRAZ chargée de mission handicap au rectorat de Grenoble, aujourd'hui à la retraite, pour son investissement et ses réponses aux nombreuses situations problématiques de scolarisation d'élèves du second degré. Avec le service handicap, elle a fait avancer l'inclusion des élèves avec autisme, en organisant entre autres, dans le cadre du plan de formation académique, les formations en direction des enseignants et en intra établissements. Nous aurons l'occasion de lui dire notre reconnaissance lors de la séance de projection du film témoignage de vécus de scolarisation de Julien du 30 novembre prochain à l'Avance Scène.

Il y a 10 ans ouvrait le Foyer d'Accueil Médicalisé l'Envolée à l'Isle d'Abeau. A cette occasion, un film est en train d'être réalisé en partenariat avec le Fil Rouge. Il sera projeté lors d'une séance organisée à l'Avance Scène à St Egrève le 30 novembre prochain. 33 résidents sont accueillis, puis 5 de plus cette année avec le « FAM hors les murs » en attendant le projet d'extension d'ici 2024.

Il y a 10 ans commençait l'accompagnement par les SESSAD de Roussillon et de la Tronche déménagés depuis à Seyssinet-Pariset. Ils accompagnent 37 x 2 enfants.

Le PCPE (Pôle de Compétences et Prestations Externalisées) l'Envolée accompagne environ 25 enfants.

Bientôt, le PCPE à Grenoble accompagnera entre 25 et 30 enfants.

L'association TED 84 nous a demandé de gérer le GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) financé par l'ARS du 84. L'association GEM ATYPICK de Grenoble a souhaité nous transférer sa gestion financière et juridique.

La confiance que nous accordent les organismes de tarification ARS, CD... Fait que nous en sommes là, dans les réalisations et les projets.

De nos valeurs associatives : « nous faisons nôtre le projet d'une société inclusive, un idéal vers lequel il faut tendre, une société qui sache mettre en œuvre les aménagements et les outils grâce auxquels les personnes autistes, qui sont des personnes vulnérables, pourront vivre comme elles le souhaitent et jouir pleinement de leurs droits. »

Les politiques publiques pour le handicap ne financeront plus ou que très rarement des ouvertures de places dans le secteur médico-social, mais proposeront des financements de dispositifs d'accompagnement.

Le projet habitat inclusif porté par Envol bouscule nos pratiques. Le droit commun, qui sera la norme demain pour nos enfants devenus adultes, demande une adaptation, une formation et de fait un engagement des familles. De nombreux jeunes devant quitter l'IME ou bien à domicile sans solutions devront pouvoir bénéficier de ces projets d'habitats inclusifs, mais cela devra se réaliser avec les moyens d'accompagnement à la hauteur de leurs réels besoins. Pour le moment, nous ne voyons pas encore si ses compensations nécessaires le seront.

Je remercie Catherine (Balmain), Françoise (Lepaulle) et Pierre (Maure), pour l'immense travail réalisé en collaboration avec « familles solidaires », elles viennent de vous le présenter.

Je remercie tous nos partenaires.

Nous diversifions notre offre de formations pour les familles, nous proposons des activités, tout cela s'est concrétisé cette année, un grand merci à Eulalie GUERMONPREZ, elle a répondu à des appels à projets et obtenu des financements.

Envol Isère Autisme c'est vous tous. Ce sont 20 militants engagés dans le soutien des familles, et beaucoup d'autres engagés dans toutes les initiatives de notre association. Ce sont 16 membres du conseil d'administration et plusieurs membres actifs. N'hésitez pas à les rejoindre, Envol Isère Autisme a besoin de vous.

Rapport d'activités :

Le Conseil d'Administration puis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2020 avaient décidé de procéder à un apport partiel d'actifs d'Envol Isère Autisme vers le Groupement Social et Médico-social d'Autisme France et de modifier les statuts de l'association. Les activités de gestion d'établissement et services faisaient l'objet de ce transfert. Une convention de partenariat avait été établie.

Un des établissements du GCSMSAF, depuis le 15 juin 2020, n'était plus géré par celui-ci. Suite à des difficultés de gestion financière et des rapports conflictuels avec l'association à l'origine de la création de ce foyer, les organismes de tarification ont décidé cela. Les pratiques professionnelles exercées étaient réalisées selon les recommandations de la HAS pour les personnes autistes.

Le Conseil d'Administration puis l'AGE du 9 octobre 2020 ont décidé de mettre fin à l'opération d'apport partiel d'actif avec le GCSMS AUTISME France qui avait été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2020.

Cette décision repose sur le constat partagé que le GCSMS AUTISME FRANCE ne pourra pas assurer, à la date d'Effet (à savoir le 1er juillet 2020 au plus tard), la poursuite des activités qui devaient en principe lui être transférées, ni reprendre l'intégralité des engagements souscrits au lieu et place d'ENVOL ISERE AUTISME.

Dans ce contexte, ENVOL ISERE AUTISME continue, sur la base des autorisations administratives et conventions de gestion dont elle bénéficie à gérer, à la date d'Effet, le Foyer d'Accueil Médicalisé « L'ENVOLEE », le Pôle de compétences et de prestations externalisées rattaché au Foyer « L'ENVOLEE », le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile « ORION », le Pôle de compétences et de prestations externalisées « LE TREMPLIN » attaché au dit « SESSAD ORION », le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile « OUTREBLEU ».

Notre association, partenaire du GCSMSAF, avec M. Mazeyrat participent aux bureaux, aux AG et contribuent au travail de redressement, puis à la réflexion du devenir du GCSMSAF.

Une année très particulière : la pandémie

Le confinement a entraîné un bouleversement de toutes nos activités :

L'équipe de direction et les professionnels de l'Envolée, des SESSAD et des PCPE se sont mobilisés pour assurer la continuité des accompagnements. Le professionnalisme, le total engagement, la solidarité entre établissement et services, ont apporté aux résidents du FAM un environnement rassurant pourtant loin de leur famille. Celles-ci se sont senties proches de leur enfant. Certaines ont choisi de reprendre leur enfant, ainsi moins de résidents sont restés confinés. La présidente du CVS (Conseil de la Vie Sociale de l'Envolée) : Chrystèle Boucher, celle de l'association : Ghislaine Lubart, et le directeur M. Mazeyrat ont régulièrement échangé sur les différentes mesures à prendre à propos du confinement puis du déconfinement... Les accompagnements des SESSAD et des PCPE (Pôle de Compétences et Prestations Externalisées) par les professionnels ont été adaptés et ont évolué.

La fin de l'année a été marquée par l'épidémie de la Covid à l'Envolée touchant des résidents et des professionnels. Là encore la mobilisation de tous a été remarquable. L'ensemble des résidents a été

testé régulièrement par les infirmières, ceci résulte de la pratique des apprentissages aux gestes médicaux.

Les activités de notre association ont été bouleversées elles aussi :

Les réunions : conseils d'administration, les bureaux et les suivis de gestion et CVS en visioconférence. La suspension des permanences, les familles sont contactées par téléphone et mails. Elles ont pu reprendre, puis de nouveau ont été suspendues. Celles du CHAI de St Egrève et de Roussillon ont continué à fonctionner après le confinement.

La rédaction de 18 lettres d'informations de mars à octobre 2020 (diffusion d'outils, de liens de formation et d'information...).

Intervention auprès du rectorat, nos enfants scolarisés ont été abandonnés, peu d'adaptations proposées.

La solidarité a été d'une grande aide pour tous :

- Des masques tissus nous ont été offerts, à l'initiative d'entrepreneurs de l'agglomération grenobloise et du Nord Isère, tous nos remerciements à Isabelle Jacquet. Professionnels et familles se sont mobilisés pour les découper, les laver, les emballer puis en assurer la distribution. Guillaume Durand, stagiaire bénévole, a mis en place une aide logistique. Cette chaîne de solidarité a permis de rassurer les familles et professionnels qui ont reçu ces masques.

Les activités d'Envol Isère Autisme se sont poursuivies :

- Projet d'extension de l'Envolée de 15 places : dont 5 places FAM hors les murs et 10 pour des situations complexes. Le 13 mars aurait dû se dérouler une rencontre à l'Envolée avec Mmes Bonnefoy et Lamotte du Conseil Départemental 38 et M. Mogis : Directeur Territorial ARS 38. Ils ont décidé 10 places pour des situations complexes. La restructuration et la construction de l'extension sont actées avec les financeurs. L'extension prévoit la construction de 11 studios. Le partenariat avec M. Bellier de Alpes Isère Habitat (ex OPAC 38) a permis l'obtention de 2 appartements à Villefontaine pour implanter le FAM hors les murs.
- Gestion du GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) d'Avignon en partenariat avec l'association TED 84.
- Discussion avec le GEM de l'Atypick à Grenoble en vue du transfert de gestion vers EIA.
- Le projet de gestion de la Communauté 360 en partenariat avec Handiréseau 38.
- Le projet habitat inclusif à Voiron, porté principalement par Catherine Balmain et Françoise Lepaulle, s'est concrétisé. Le partenariat avec M. Ferbach de la SDH a été décisif ainsi que l'engagement des élus de la mairie de Voiron. Ce projet et la collaboration avec « Familles Solidaires » vous ont été présentés dans le déroulé de l'assemblée générale extraordinaire.
- Les projets des SESSAD ont avancé : travail sur les fiches action et les indicateurs de suivi et mise en place d'un comité de pilotage.
- Les initiatives prévues pour la journée mondiale de l'autisme le 2 avril ont été annulées.
- Réponse à l'appel à candidature sur le « forfait inclusif » afin de démontrer les réels besoins d'accompagnement à cette forme d'habitat.
- Réponse conjointe avec l'APEDYS, à 4 appels à candidature d'EMAS « Equipes Mobiles Autisme à la Scolarisation ». Nous ne l'avons pas obtenu, malgré la réelle expertise de nos 2 associations.
- Interventions d'informations sur l'autisme à la demande de communes de l'agglomération grenobloise avec Julia à Saint-Martin-d'Hères, Pont de Claix (reporté en 2021) et Saint-Egrève.
- Formation « habiletés sociales ». Avec Nelly Coroir, les 14-15 et 16 mai 2020 à Saint-Egrève, 20 parents et professionnels étaient présents.
- Lien avec Catherine Pellenq animatrice « d'Aspie Friendly » à l'UGA.
- Participation à ALMA Isère (allo maltraitance) et préparation d'une conférence et d'un film sur le thème « personnes handicapées vieillissantes » : risque de maltraitance ?
- Rencontre avec MESSIDOR TSA géré par l'APAJH : insertion professionnelle.

- Implication de 2 professionnels retraités au suivi de gestion : Marie-José Villaret et Christophe Portemer qui apportent leur expertise, leurs connaissances budgétaires et réglementaires, ainsi que leurs compétences en autisme et mise en place d'un secrétariat : Marie Françoise Gonin et Laurence Auteuil.
- Participation au comité scientifique du RHEOPS (registre handicap Isère et Savoie) : projet de recherches TSA, à la Comex de la MDPH, au COPIL du CRA, au CDCA.
- Lettre de soutien au projet « centre d'excellence IMIND » à Lyon.
- Le site a été un outil important et a été mis à jour très régulièrement par Steffi.
- Forum des associations de Saint Savin.
- Soutien de lycéennes : Lara Bayle, Héloïse Giarad Haingue, Juliane Macia et Laetitia Simon du lycée agricole Saint Sorlin en Bugey, ainsi que leur professeur. Elles ont vendu sur le marché de Montalieu des gâteaux, ont fait connaître notre association et ont apporté une aide financière au PCPE l'Envolée.
- Participation au CCAS de Seyssins : Fabien Sauter.
- Tutoriel vidéo sur les adaptations à la scolarité préparé par Eulalie Guermonprez accessible sur le site d'Envol Isère Autisme. Présentation prévue par Eulalie sur les matrices au congrès d'AF 2020 reporté au 27 novembre 2021 à Dijon.
- En fin d'année proposition d'un projet de fonctionnement du PCPE le Tremplin pour faire face aux difficultés rencontrées dans la gestion.
- Réponses à des appels à projet par Eulalie Guermonprez :
 - AG2R : financement de 50 000€ pour réaliser des tutoriels (adaptations scolaires, dossiers MDPH...) film pour les 10 ans de l'Envolée en partenariat avec « le fil rouge ».
 - AFRIS : 2 tutos ont été réalisés à propos des adaptations aux examens (lien sur le site d'Envol pour visionner) et création d'une chaîne You Tube. Ces initiatives représentent 400 heures de bénévolat.
- Les initiatives de la commission festivités ont été annulées. Seule l'opération chocolat a été maintenue.
- Mise à disposition de locaux pour les permanences de l'Isle d'Abeau, de Tullins, de St Laurent du Pont, la maison des usagers du CHAI, ainsi que pour la conférence autisme et scolarité à Seyssins en novembre dernier (annulée).

Les rapports moral et d'activités sont approuvés à l'unanimité par les présents et représentés

4) Rapport Financier - Présentation de Mme Pierrette BARRANCO (trésorière adjointe)

Présentation du compte associatif en gestion propre

| RECETTES | | DÉPENSES | |
|----------------------------|------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Intitulé | | Intitulé | |
| Adhésions | 12 914 € | Adhésion Familles à AF | 5 328 € |
| Dons Adh/Familles/Amis/Ass | 15 188 € | Adhésion autres associations | 1 564 € |
| Recettes Manifestations | 20 941 € | Eau, électricité | - € |
| Revenues locatifs | 17 184 € | Charges de copropriété | 3 402 € |
| Subventions | 400 € | Assurances | 1 092 € |
| Intérêts Compte courant | 65 € | Frais de déplacement | 309 € |
| Intérêts Compte livret | 424 € | Fournitures de bureau | 883 € |
| | | Dépenses manifestations | 17 181 € |
| | | Téléphonie | 780 € |
| | | Frais d'affranchissement | 920 € |
| | | Honoraires (avocat, comptable...) | 18 000 € |
| | | Taxes foncières | 3 723 € |
| | | Frais de tenue de comptes | 1 101 € |
| | | Formations/Cotisations | 2 770 € |
| | | Apport GCSMS | 10 000 € |
| | | Dotation amortissements | 15 746 € |
| | | Intérêts des emprunts | 3 936 € |
| | | Divers, dons, cadeaux | 3 950 € |
| | | Impôts sur revenus financiers | 19 € |
| TOTAL RECETTES | 67 116 € | TOTAL DÉPENSES | 90 705 € |
| DÉFICIT | -23 589 € | | |

Pour Information : Soldes Comptes de trésorerie ENVOL ISERE AUTISME au 31/12/2020

| | |
|-----------------------|------------------|
| Compte courant E.I.A | 57 379 € |
| Compte livret A E.I.A | 81 927 € |
| Compte Soutien FAM | 129 038 € |
| Compte Soutien SESSAD | 48 909 € |
| Crédit coopératif | 9 579 € |
| Caisse | 500 € |
| TOTAL | 327 331 € |

| | Libellé | Montant | Total | Vérif |
|------------------------------|---|----------|----------|-------|
| Recettes Manifestations | VENTES DIVERSES | 987 € | 20 941 € | - € |
| | REPAS DANSANT | - € | | |
| | BUVETTES | - € | | |
| | CHOCOLATS | 18 014 € | | |
| | SOUPES | 500 € | | |
| | PART PARENTS FORMAT SENSORIELL | 1 440 € | | |
| Dépenses Manifestations | ACHATS MARCHANDISES | 13 847 € | 17 181 € | - € |
| | ACHATS POUR REPAS DANSANT | - € | | |
| | ACHATS SOUPE DU 08 DECEMBRE | - € | | |
| | LOCATION SALLE | 240 € | | |
| | SORTIE EXTÉRIEUR | - € | | |
| | FRAIS DIVERS (CAMP, CAMERA, ASS CEMAVI) | - € | | |
| | FRAIS DE RECEPTION | 1 048 € | | |
| | PUBLICITE & PUBLICATION (CHP CONSULT LUB'ART FACTORY) | 2 046 € | | |
| Dotations aux amortissements | TRVX AMENAGEMENT BUREAU SEYS | 5 937 € | 15 746 € | - € |
| | ACHAT LOCAL BUREAU SEYSINNET | 8 731 € | | |
| | FRAIS DACTE ACHAT IMMOBILIER | 758 € | | |
| | PARTYTENT 3X10M | - € | | |
| | PC PORTABLE HP 17-BY0051NF | 160 € | | |
| | PC PORTABLE HP 17-BY0051NF | 160 € | | |

Présentation de M. KHALFAOUI (expert-comptable / Cabinet ACTI CONSEIL)

VOIR ANNEXE N° 1

5) Rapport de la Commissaire aux Comptes - Mme Estelle DESSAINT représentée par M. KHALFAOUI

VOIR ANNEXE N° 2

Les rapports financiers sont votés à l'unanimité des présents et des représentés. L'assemblée générale donne quitus à la Présidente de sa gestion financière.

6) Habitat inclusif - Mmes Catherine BALMAIN et Françoise LEPAULLE

Approbation de modification des statuts lors de l'A.G. extraordinaire ci-dessus.

Présentation de l'habitat inclusif :

- **Définition de l'habitat inclusif :**
 - L'habitat inclusif est destiné aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées.
 - Ces personnes font le choix d'une résidence principale associant plusieurs habitations individuelles regroupées autour d'un projet de **vie sociale et partagée**.
 - Le projet d'habitat inclusif est défini par un cahier des charges national fixé par arrêté des ministres chargés des personnes âgées, des personnes handicapées et du logement.
 - **IMPORTANT:** l'habitat inclusif est **un dispositif de droit commun**, assimilé à une colocation privée.
- **Pourquoi l'habitat inclusif ?**
 - Nos enfants ayant pu bénéficier d'une éducation structurée et d'une scolarité plus ou moins étayée, sont maintenant devenus des adultes capables d'autonomisation, pouvant accéder à ce type de dispositif avec un accompagnement adapté au quotidien.
 - Les créations de places dans les établissements médico-sociaux seront de plus en plus rares.
- **L'équipée, premier dispositif Habitat Inclusif à Voiron**
 - A destination de 6 adultes TSA diagnostiqués
 - Dans une résidence neuve 32 rue Georges Sand, proche du centre-ville pour toutes commodités : courses, santé, transports, loisirs,...
 - 7 logements sociaux (loyers modérés) (6 T2 de 40m2 regroupés sur le même palier avec entrée indépendante, adaptés aux spécificités sensorielles de l'autisme et équipés en domotique, 1 T3 de 67m2 pour la vie sociale et partagée)
 - Livraison des appartements été 2023 environ.

Un projet similaire est prévu dans la vallée du Grésivaudan, le projet est développé en annexe 3

7) Point sur les établissements et services / Projets en cours - M. Lionel MAZEYRAT

a) Etablissements et Services en 2020

Les établissements sont :

- SESSAD Orion à Seyssinet Pariset : 37 enfants
- SESSAD Outrebleu à Roussillon : 37 enfants
- PCPE Le tremplin à Grenoble : 9 enfants
- FAM L'Envolée à L'Isle d'Abeau : 33 adultes
- PCPE L'Envolée à L'Isle d'Abeau : 25 enfants

b) Les faits marquants :

- Pandémie, quels impacts ?

Ce fut une mobilisation 7j/7j de l'équipe CODIR durant les 2 confinements, la perte de repères, réorganisation en continue en fonction de l'évolution sanitaire durant toute l'année 2020. Une activité perturbée des SESSAD et PCPE : modification en urgence et en profondeur des modalités d'intervention avec un calendrier des jours d'ouvertures modifié.

Pour le FAM :

- **Confinement** : les résidents n'ont pas vu leur famille pendant 8 semaines et sont restés au FAM. 9 Résidents sont restés en famille. 2 résidents ont fait des allers retours malgré le désaccord de la direction (cela a créé des remous dans le personnel). Les modalités d'actions ont dû être redéfinies en urgence. Réouverture au plus vite des week-ends en mai.
- **Programme d'activités** : l'ensemble des activités ont été remises en question, nous avons réinstauré des routines dans l'urgence et se recentrer sur les activités en intérieur.
- **Soutien des familles** : appels audio et visioconférence, communication (CVS), apports de matériel et de masques.
- **Renfort de personnel** : Anticipation dès février, renfort du personnel des Sessad, soutien et engagement de l'équipe de direction. Aide aux professionnels (prêt de voiture, aide matérielle, primes) et soutien psychologique.
- **Formations annulées** : L'ensemble des professionnels recrutés n'ont pu être formés sur l'année 2020 (nous tentons de rattraper le retard sur 2021)
- **Infirmierie** : 102 Tests AG covid réalisés auprès du personnel et des résidents. Gestion de l'organisation médicale et des infirmières pour la prévention et l'application des protocoles mis en place depuis le début de la pandémie. Gestion des isollements et soins réalisés auprès des résidents contaminés. Augmentation du temps de présence des infirmières sur le FAM pour prendre soin des personnes contaminées et renforcer les équipes. Ecoute et soutien des familles et du personnel.
- **Résidents isolés** : 2 durant 7 jours. Mise en place d'une organisation et de moyens spécifiques.
- **Cluster à Noel** : 95% des résidents positifs, 75% du personnel positif. 1 résident hospitalisé.
- **Chef de service** : nouveau recrutement
- **Quelques effets à plus long terme** : usure professionnelle, congés non pris, difficultés personnelles, ...

Pour les SESSAD et PCPE :

- **1^{er} confinement** : continuité à distance, reprise présentielle en avril après sollicitation et/ou accord des familles. Mise en place du télétravail en urgence. Appels et échanges en visioconférence.
- **Maintien de l'ouverture des SESSAD** sur les vacances de pâques et d'été.
- **Soutien des pros au FAM**
- **Recommandations plus claires et plus stables** en septembre.
- **Maintien du télétravail et de la politique de test.**
- **Réorganisation en continu** en fonction de chaque situation spécifique.

Pour le Tremplin :

Fermeture de l'accueil au premier confinement, maintien du domicile et du distanciel. Réouverture en Avril et maintien de l'activité avec réorganisation au fur et à mesure des situations individuelles.

Pour les services administratifs, RH et financiers basés au FAM

- Mise en place de télétravail
- Réorganisation des modalités de gestion
- Soutien aux professionnels et réactivité

- Mobilisation de la RAF identique aux autres membres de l'équipe de direction

- Transfert au GCSMS : projet avorté

Le transfert avait été préparé toute l'année 2019. En Mars 2020, EIA a été informé de difficultés financières du GCSMS, EIA a donc mis fin à l'apport partiel d'actifs. EIA est présent au bureau stratégique du groupement (représenté par Ghislaine Lubart et Lionel Mazeyrat). Le bureau de EIA a donc dû se réorganiser pour continuer à assurer le suivi de gestion des établissements.

- **Validation du projet d'extension du FAM**

En annexe 2, le projet en détail

- **Remise en cause du partenariat avec l'association le Tremplin**

Difficultés de « cogestion » avec une mise en difficulté de la direction dans la conduite du projet, multiplication des interventions, professionnels mal positionnés. Soutien de EIA à la direction pour, en 2021, un changement du projet

- **Partenariat avec TEDAI 84**

Réponse d'EIA à la candidature à un GEM à Avignon, obtention de l'autorisation et mise en place des procédés. Ouverture du GEM.

- **Travail sur la bientraitance dans les établissements et services**

Un évènement indésirable grave au FAM dans un contexte sanitaire rendant complexe la façon de traiter l'évènement a conduit à la mise en place d'une formation commune aux établissements avec présence de représentants de familles. Une instance de régulation des situations est active.

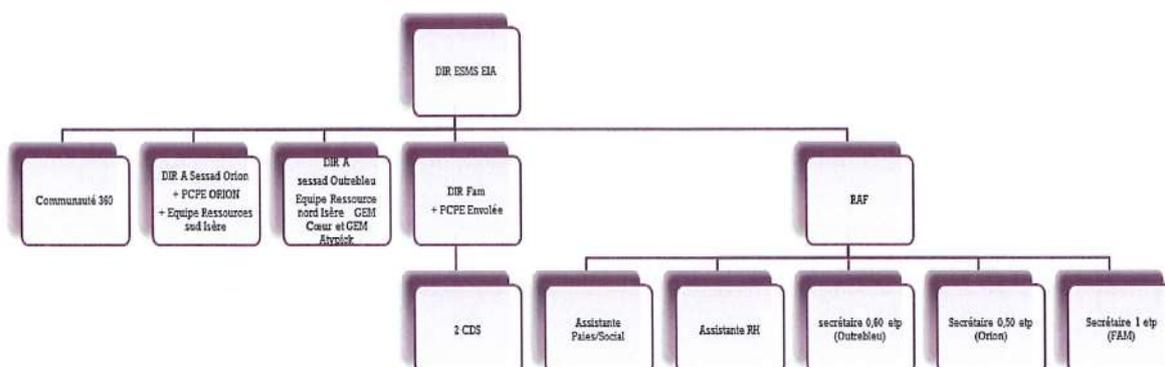
- **Changement de présidence**

Comme annoncé précédemment, Mme Ghislaine Lubart a été remplacée par M. Michel Guinot.

c) Etablissements et services après 2021

- **Extension du FAM et nouvelle infirmerie** : plans en annexe 4
- **Communauté 360** : en annexe 5
- **PCPE Orion**
 - Modèle PCPE Envolée
 - Coordination de projet, prise en charge financière
 - Travail en plateforme avec SESSAD et ER
- **GEM au cœur, GEM Atypick**
 - GEM au cœur : Association porteuse : EIA Association marraine TEDAI 84, 2 animateurs, ouvert en novembre 2020.
 - GEM de l'Atypick : Association porteuse en 2021 : EIA Association des membres déjà constituée
- **Equipe Ressource, démarrage en 01/01/2022**
 - Mission 1 : Soutenir, accompagner les situations de comportements problèmes
 - Mission 2 : Former des professionnels ressources dans toutes les structures pour acquérir de l'expertise et de l'autonomie dans l'accompagnement des enfants TSA
 - Mission 3 : Créer une dynamique de réseau et de partenariat
- **Bureaux Administratifs et Financiers** :
 - Déménagement des bureaux administratifs et du PCPE l'Envolée en octobre 2021
 - Nouvelle adresse : 4-6 promenade du Decumanus à l'Isle d'Abeau

- L'organigramme des ESMS d'Envol Isère Autisme devient :



En conclusion

- Envol Isère Autisme est un acteur crédible et légitime sur le territoire
- Budget global qui passera de 4,8 millions d'euros en 2018 à environ 7,2 millions 2024
- Passage en CPOM plus serein
- La multiplication des projets, c'est en finalité un service rendu aux enfants et adultes qui devient plus large

8) Rapports des commissions : Permanences + Festivités

Rapport de la commission Permanences (Mme Ghislaine LUBART)

En 2020, les permanences se sont tenues en février et mars puis en juin. N'ayant plus accès aux salles des municipalités de Grenoble, Saint Laurent du Pont, Tullins et l'Isle d'Abeau, nous avons continué à assurer les accueils téléphoniques (même visioconférence). En ce qui concerne les réponses aux mails, il nous arrivait -avec l'accord de la personne- de partager les échanges entre militantes des permanences dans des situations où nous avons besoin d'en parler.

Les permanences ont pu reprendre régulièrement à Roussillon et au CHAI et à partir de septembre pour les autres.

En mars et avril, nous avons eu peu de demandes sauf des parents qui nous ont contacté pour nous exprimer leur désarroi : ils avaient très peu de nouvelles des enseignants, aucune des AESH (AVS)... et pas d'adaptations pour leur enfant.

Nous avons été sollicités, assez souvent par des familles inquiètes sur les troubles anxieux, les phobies sociales et scolaires que développait leur enfant. D'autres inquiétudes pour le passage des examens sont revenues, nous avons pu apporter de l'aide réelle et du soutien.

Près de 400 familles nous ont contactés par mail ou téléphone, 90 ont pu être reçues aux permanences en 2020.

Rapport de la commission Festivités (M. Bernard LANTELME)

Cette année fut pauvre en événements festifs.

Une pièce de théâtre avait été prévue en avril 2020 et puis le 1er confinement du 13 mars a empêché cette représentation.

En octobre 2020 le repas dansant n'a pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire.

Remerciements à la commission festive qui a organisé le 9 octobre 2020 la mise en place de l'assemblée générale qui s'est tenue à St Savin.

L'opération chocolat a heureusement pu se faire au mois de novembre. Beaucoup de personnes ont commandé, ainsi le succès de cette opération s'est encore confirmé cette année. On remercie tous les bénévoles pour la gestion des commandes, leur réception et leur conditionnement. Ces ventes sur catalogue ont rapporté la somme de 5.569 €.

Le 8 décembre 2020, nous n'avons pas pu proposer la Soupe des Chefs du Nord-Isère qui d'habitude remporte un grand succès. Il y avait trop de risques à rassembler du public devant notre stand et par ailleurs la ville de Bourgoin-Jallieu proposait peu d'animations ce soir-là.

2020 fut donc très particulière, nous espérons que cette fin d'année 2021 nous permettra d'organiser plus d'événements.

9) Election et Renouvellement des administrateurs sortants :

Membres sortants : Catherine BALMAIN, Nicole DALOZ, Madeleine DUCHENAUD, Marie-Françoise GONIN, Josiane PADRE, Fabien SAUTER-STARACE, Julia SEYFRIED.

Mouvements : Julia SEYFRIED présente sa démission
Les autres administrateurs renouvelables se représentent et sont réélus.

Elections : Véronique CHARVET se présente et est élue Administratrice, Véronique MONDIN devient membre actif.

Approbaton à l'unanimité

Fin des A.G. vers 22h30 suivi d'un apéritif dinatoire

Annexe 1 : Rapport financier – M. KHALFAOUI (Acti Conseil)

Annexe 2 : Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Annexe 3 : Habitat inclusif

Annexe 4 : Extension du FAM

Annexe 5 : Communauté 360

Assemblées Générales Extraordinaire 2021 et Ordinaire 2020

Envol Isère Autisme - Annexes

Vendredi 17 septembre 2021

Annexe 1 : Rapport financier – M. KHALFAOUI (Acti Conseil)

BILAN - ACTIF

| en K€uros | 31-déc.-20 | 31-déc.-19 | Var en K€ | Var en % |
|------------------------------|--------------|--------------|------------|------------|
| Immobilisations | 723 | 733 | -9 | -1% |
| Avances et comptes versés | 165 | 154 | 11 | 7% |
| Créances | 160 | 38 | 122 | 325% |
| Autres créances | 58 | 12 | 47 | 404% |
| Charges constatées d'Avances | 33 | 14 | 19 | 132% |
| Trésorerie | 1 889 | 1 768 | 121 | 7% |
| TOTAL ACTIF | 3 028 | 2 718 | 310 | 11% |

- ✓ La variation du poste des immobilisations n'appelle pas à un commentaire particulier.
- ✓ Les avances et comptes correspondent à « PLURALISE PRÊT/AVANCE ».
- ✓ Les créances et autres créances ont variés principalement en raison de la facturation du FAM et des compléments de remboursements reçus en 2021 qui concernent 2020.
- ✓ Analyse de la trésorerie faite en diapositives n° 12 et 13

COMPTE DE RESULTAT - SESSAD OUTRE BLEU

| en K€uros | (a) | | (b) | | (a)-(b) | |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|-------------|-----------|----------|
| | 31-déc.-20 | 31-déc.-19 | Var en K€ | Var en % | Var en K€ | Var en % |
| Produits de la tarification | 896 | 856 | 28 | 3% | | |
| Rbt Formation | 6 | 3 | 2 | 66% | | |
| Transferts de charges | 1 | 0 | 1 | 1945% | | |
| Produits des activités annexes | 0 | 0 | 0 | -64% | | |
| Don | 0 | 1 | -1 | -100% | | |
| Utilisation de fonds dédiés | 1 | 0 | 1 | N/A | | |
| Total produits d'exploitation | 904 | 872 | 31 | 4% | | |
| Autres Achats et Charges Externes | 93 | 120 | -26 | -22% | | |
| Impôts et taxes | 45 | 45 | 0 | 1% | | |
| Charges de personnel | 648 | 629 | 18 | 3% | | |
| Dotations Amrt et Provision | 23 | 23 | 0 | 2% | | |
| Autres charges | 0 | 0 | 0 | 0% | | |
| Reports en fonds dédiés | 17 | 37 | -20 | -53% | | |
| Total charges d'exploitation | 827 | 853 | -27 | -3% | | |
| Resultat d'exploitation | 77 | 19 | 58 | 310% | | |
| Resultat financier | 0 | 0 | 0 | 41% | | |
| Resultat exceptionnel | 0 | 2 | -2 | -125% | | |
| Impôts sur les bénéfices | 0 | 0 | 0 | 4% | | |
| Resultat net | 77 | 21 | 56 | 273% | | |

ANALYSE DE LA TRESORERIE

| TABEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en K€) | 31-déc.-20 |
|--|------------|
| Resultat net | 203 |
| Dotations aux amortissements et provisions nettes | 120 |
| Quote-part de subvention viree au tenuit | -10 |
| Engagement des ressources restant à realiser | 54 |
| Report ressources non utilisées | -26 |
| Capacité d'autofinancement | 342 |
| Variation des encours créances / dettes | -58 |
| Variation du Besoin en fonds de roulement | -58 |
| FLUX DE TRESORERIE LFS A LA CLÔTURE (I) | 283 |
| Investissements courants | -95 |
| Cessions d'immobilisations | 0 |
| FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS (II) | -95 |
| Remboursement des emprunts bancaires | -87 |
| Mobilisation d'emprunts | 0 |
| FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENTS (III) | -87 |
| FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE I + II + III | 121 |
| TRESORERIE A L'OUVERTURE | 1 756 |
| TRESORERIE A LA CLÔTURE | 1 889 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE | 121 |

Flux de trésorerie généré par l'activité à + 283K €, a permis cette année de faire face aux investissements et aux remboursements d'emprunts en totalité.

Variation de trésorerie positive de + 121 K€

BILAN - PASSIF

| en K€uros | 31-déc.-20 | 31-déc.-19 | Var en K€ | Var en % |
|--------------------------------|--------------|--------------|------------|------------|
| Fonds Propres et Réserves | 0 | 10 | -10 | -100% |
| Autres réserves | 733 | 678 | 55 | 8% |
| Report à nouveau | 67 | 83 | -16 | -19% |
| Résultat de l'exercice | 203 | 39 | 164 | 419% |
| Provisions réglementées | 83 | 81 | 2 | 2% |
| Sous total : Fonds Associatifs | 1 086 | 891 | 195 | 22% |
| Fonds dédiés | 810 | 782 | 28 | 4% |
| Emprunts | 460 | 527 | -67 | -13% |
| Dettes fournisseurs | 175 | 131 | 44 | 34% |
| Dettes fiscales et sociales | 478 | 371 | 107 | 29% |
| Autres dettes | 5 | 2 | 3 | 187% |
| Produits constatés d'Avances | 13 | 14 | -1 | N/A |
| TOTAL PASSIF | 3 028 | 2 718 | 310 | 11% |

- ✓ Fonds dédiés principalement constitué de CNR du PCPE et pour différentes dépenses (Climatisation, recrutement psychologue)

PERSPECTIVES

- ✓ Travaux d'extension dans les locaux du FAM permettant l'augmentation de la capacité d'accueil de 15 places, le budget estimé est d'environ 1,3 M€.
- ✓ Négociation et signature du CPOM décalé en 2023 mais à préparer en interne dès 2022 afin d'être prêt lors des négociations avec l'autorité de contrôle et de tarification.
- ✓ A compter de l'exercice 2021, les provisions pour congés à payer seront comptabilisées en gestion propre afin de ne pas « polluer » les résultats de la gestion contrôlée des établissements.

ANALYSE DE LA TRESORERIE

| TRESORERIE A LA CLOTURE | 31-déc.-20 | 31-déc.-19 |
|---|--------------|--------------|
| Charges de fonctionnement (hors amortissements et provisions) | 4 914 | 4 690 |
| Sous-total | 4 914 | 4 690 |
| TRESORERIE EN NB DE MOIS DE FONCTIONNEMENT | 4,5 | 4,5 |

Pour être conforme au secteur, la trésorerie doit être égale à minima 3 mois de dépenses, pour l'association Envol Autisme Isère, la trésorerie s'élève à 4,6 mois au 31 décembre 2020 contre 4,5 mois au 31 décembre 2019.

Annexe 2 : Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ENVOL ISERE AUTISME

29 RUE CREUZAT

38080 L'ISLE D'ABEAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020



LEMALLE
EXPERTS ASSOCIES

Audit • Expertise Comptable • Conseil

Société inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille.
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence.

ENVOL ISERE AUTISME

Association

Siège social : 29 RUE CREUZAT

38080 L'ISLE D'ABEAU

SIREN 512 311 770

❧ RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS ❧

Exercice clos le 31/12/2020

À l'assemblée générale des membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 23 Juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENVOL ISERE AUTISME, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux

comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- « Conséquence sur l'événements Covid-19 » concernant les effets de la crise liée au Covid-19 ;
- « Le changement de méthode » concernant l'application pour la première fois du règlement ANC 2018-06,

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La comptabilisation des fonds dédiés ;
- La comptabilisation de l'affectation des résultats en fonction des décisions prises par les organismes financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mougins, le 31 août 2021

Pour la SELAS LEMALLE EXPERTS ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Françoise LEMALLE



Annexe 3 : Habitat inclusif

Le modèle social et économique du projet :

- Mise en commun partielle des heures de PCH (Prestation Compensation Handicap), 2H à VOIRON seront nécessaires pour les futurs colocataires (modulables dans le temps selon le profil et les besoins des personnes). Ces heures sont consacrées à l'accompagnement par un prestataire de service à domicile, formé à l'autisme, pour les moments clés de la vie quotidienne (lever, repas, courses,...).
- Forfait habitat inclusif ou forfait Aide Vie Partagée pour le financement de l'animateur en charge de coordonner les activités de la vie sociale et partagée
AAH Allocation Adulte Handicapé
APL Aide Personnalisée au Logement
Salaire, rente personnelle

Ce modèle économique permet à chaque locataire de subvenir à ses propres besoins, d'être indépendant financièrement

Simulation budget mensuel du locataire

Hypothèse retenue : Travailleur en ESAT à mi-temps titulaire invalidité à 80%

- Revenus AAH : 904€
- Revenus ESAT 330€
- Total RESSOURCES 1234€ (versus SMIC net plein temps 1231€)
- Loyer T2 + charges locatives + charges communes vie partagée 300€ (APL 200€ déduite)
- Reste à vivre 934€ pour :
 - Alimentation 270€
 - Hygiène 100€
 - Habillement 100€
 - Mutuelle sante /assurance / abonnements eau/électricité /tel / bus, etc 350€
 - Loisirs 114€

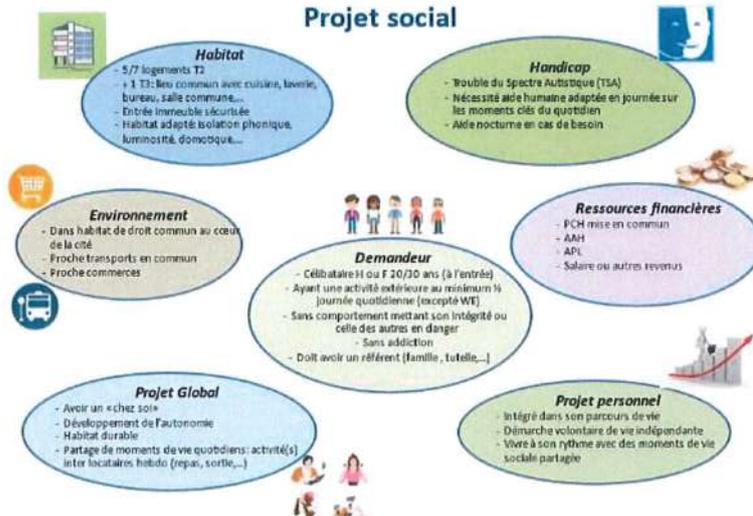
Nos besoins

Trouver des subventions :

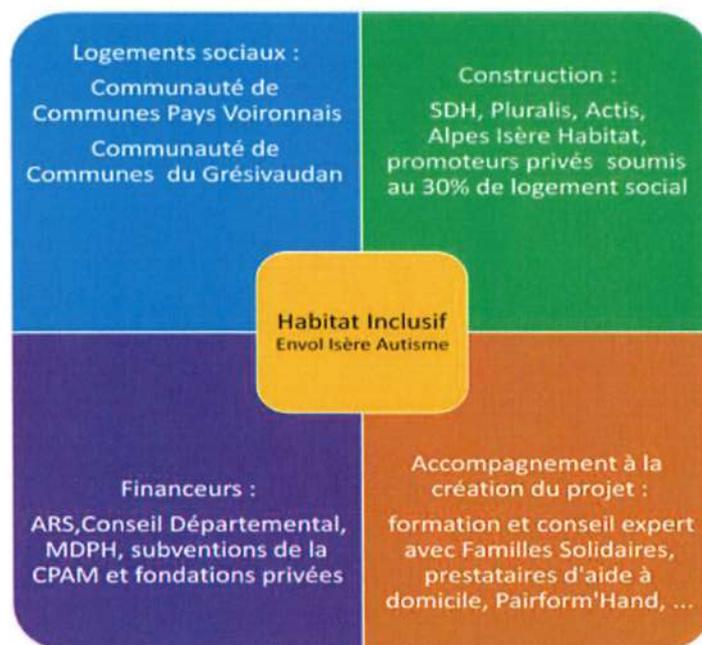
- Pour le financement de l'aménagement en domotique, mobilier du T3, ...
- Pour le financement du personnel qui interviendra en amont de l'installation des locataires dans leurs appartements :
 - L'animateur de la vie sociale et partagée
 - Le prestataire de service à domicile

Schéma général

Projet social

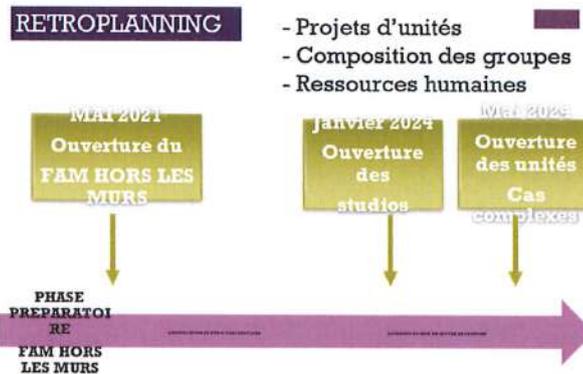
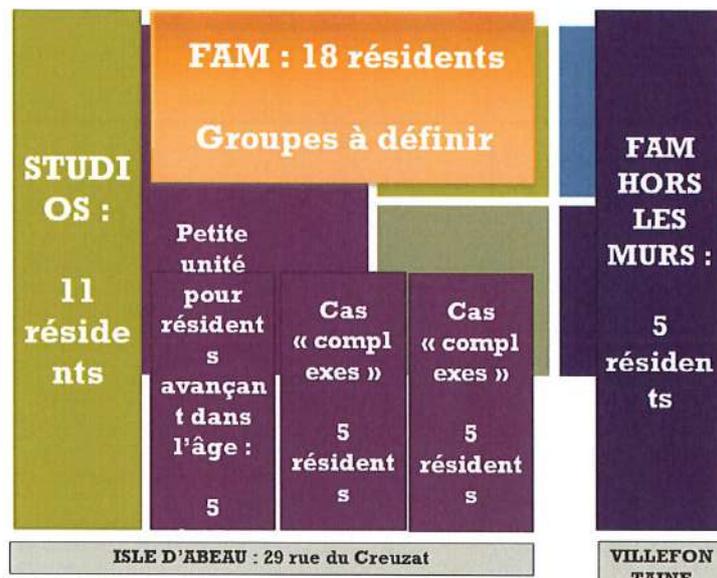


Partenaires du projet de création d'un dispositif Habitat Inclusif



AG ENVOL 17 -09-2021

Annexe 4 : extension du FAM





CHARTRE D'ENGAGEMENT de la Communauté 360 Isère

Préambule

Lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 11 février 2020, le Président de la République a posé l'ambition forte d'un projet de l'inconditionnalité de l'accompagnement, matérialisée par le projet « 360 ». Celui-ci doit permettre l'émergence au 1er janvier 2021 de « communautés territoriales d'accompagnement », sur l'ensemble du territoire français. Ces communautés sont mobilisées et solidaires afin de ne laisser personne au bord du chemin, et de renforcer le pouvoir d'agir de chacun. Elles doivent pouvoir être accessibles par un numéro de téléphone unique actif, le 360, facilement identifiable par toutes les personnes qui en ont besoin.

En Isère.

Un grand nombre d'organismes intervenant dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap ont répondu à l'appel de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes et se constituent par la présente en Communauté 360 Isère, avec pour objectifs :

- 1 La promotion du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap**
L'accompagnement se fonde sur une écoute attentive des besoins des personnes, une prise en compte de ceux de leurs proches aidants et de leur environnement de vie. Il vise l'expression de choix de vie et l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.
- 2 La création d'un service commun d'accès à l'accompagnement**
Les signataires de la charte s'engagent à mettre en place une méthode de coopération détachée des enjeux institutionnels particuliers de chacun des membres de la Communauté 360 Isère. C'est un partenariat inédit au service d'un intérêt supérieur commun, et ce au profit des personnes en situation de handicap.
- 3 La création d'une action communautaire au cœur des territoires**
La Communauté 360 Isère souhaite susciter une coopération renforcée au plus près des personnes en situation de handicap. Celle-ci va se mettre en œuvre sur chacun des territoires avec l'ensemble des établissements et services médico-sociaux, des partenaires de droit commun, du sanitaire, de la protection de l'enfance, des acteurs de l'insertion, des collectivités locales, de la MDA, des associations et de tous les citoyens.
- 4 L'anticipation des ruptures**
La Communauté 360 Isère est la garante qu'en cas de difficulté rencontrée, une porte d'entrée est facilement identifiable. Elle a la capacité de relever les besoins d'accompagnement des personnes et familles isolées. La communauté 360 Isère permet de construire une solution, même partielle dans les premiers temps. Cependant, elle ne constitue pas un point de passage obligé de tout parcours d'une personne en situation de handicap ou de son proche aidant.
- 5 Une gouvernance partagée**
La Communauté 360 Isère se dote de deux instances décisionnelles :
 - un comité de pilotage stratégique constitué de l'ensemble des signataires de la présente charte, de l'ARS, du Département, et de l'Éducation Nationale. Il se réunit au moins 3 fois par an. Les représentants des organismes qui y siègent ont pouvoir de décision.
 - un comité de pilotage opérationnel rassemblant quelques membres du comité stratégique désignés par lui, l'ARS et le Département.

Envol Isère Autisme porte le financement de la plateforme téléphonique 360 Isère. HandiRéseaux38 anime cette plateforme et coordonne les deux comités de pilotage. La participation à la Communauté est totalement indépendante de l'adhésion à l'association HandiRéseaux38.

La Communauté 360, une nouvelle façon de coopérer

Fait à Grenoble, le 1er janvier 2021

Pour **Nom de l'organisme**

Nom et prénom du / de la signataire